



LOJEGA

JETTE - GANSHOREN *Actu!*



Siège Social Ganshoren



Antenne à Jette



SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE SERVICE PUBLIC S.C.R.L. - MAGAZINE N°3 - AUTOMNE 2019

Éditeur Responsable: S. Colin - Avenue de Rusatira 6, 1083 Ganshoren.



Message du Conseil d'administration

Pour LOJEGA, société de service public, la fin des vacances d'été c'est la reprise des activités à un rythme normal, les équipes étant à nouveau au complet.

Nous attirons votre attention sur le fait que notre veille technique était en service pendant les vacances d'été comme en temps normal. Nous avons malheureusement été victimes de la pénurie de personnel dans les sociétés de service et de maintenance externes.

La rénovation et la mise en conformité aux normes européennes de tous nos ascenseurs sont en cours avec leur inévitable lot de désagréments. La programmation des travaux a été réalisée de manière à limiter au maximum les perturbations.

D'autres chantiers importants de rénovation de châssis et de façade sont en cours ou démarrent fin de cette année. Nous comptons sur votre collaboration pour que les travaux puissent se réaliser dans les meilleures conditions. Au final, tous ces travaux amélioreront votre confort d'une part et diminueront vos charges locatives d'autre part.

Cependant, n'hésitez pas à signaler toute situation problématique en appelant le service technique ou le service social suivant la nature du problème. En dehors des heures de bureau, notre service de garde est à votre disposition pour les questions urgentes.

En vous souhaitant une agréable arrière-saison,

Pour le Conseil d'administration,
Le Président et le Vice-Président

Vive la rentrée!



La saison de l'automne commence le jour de l'équinoxe d'automne, une journée où le jour et la nuit sont de durée équivalente. En 2018, l'équinoxe d'automne est le 23 septembre dans l'hémisphère nord.

Mais Septembre c'est aussi le début d'une saison chaleureuse, le début de l'automne. La température perd quelques degrés et les arbres se parent de belles feuilles rouges, jaunes et oranges. C'est le mois des retrouvailles avec nos pulls douille et notre douce couette. C'est aussi le retour des saveurs de l'automne : les champignons, les pommes, le raisin, les poires et les châtaignes. C'est la saison idéale pour préparer d'excellentes soupes et purées bien réconfortantes !



Le panier de saveurs.



La soupe au potiron!



« ARTICLE 27 » EST UNE ASBL NÉE À BRUXELLES EN 1999. PAR SES ACTIONS, ELLE VISE À SENSIBILISER ET FACILITER L'ACCÈS À LA PARTICIPATION CULTURELLE POUR TOUTE PERSONNE VIVANT UNE SITUATION SOCIALE ET/OU ÉCONOMIQUE DIFFICILE.

Si vous désirez avoir une **vie culturelle active** mais que vous (ou vos enfants) n'avez **pas de moyens** pour vous offrir ce type de sorties, il vous est possible d'y accéder sous certaines conditions grâce à un tarif unique à 1,25€ via l'obtention du ticket « Article 27 ».

Les tickets « Article 27 » seront **disponibles dès le mois d'octobre 2018** auprès du service social de LOJEGA.

Concrètement, l'utilisateur doit être locataire à LOJEGA et devra rencontrer une assistante sociale (Mme Smolders - 02/432.97.12 pour les locataires ganshorenois ou Mme Van Buggenhoudt - 02/432.97.37 - pour les locataires jettois) qui examinera sa situation et vérifiera s'il rentre bien dans les conditions d'octroi du ticket.

Attention: si vous bénéficiez du Revenu d'Intégration Sociale, le ticket Art. 27 devra être demandé auprès de votre CPAS et non auprès de nos services.

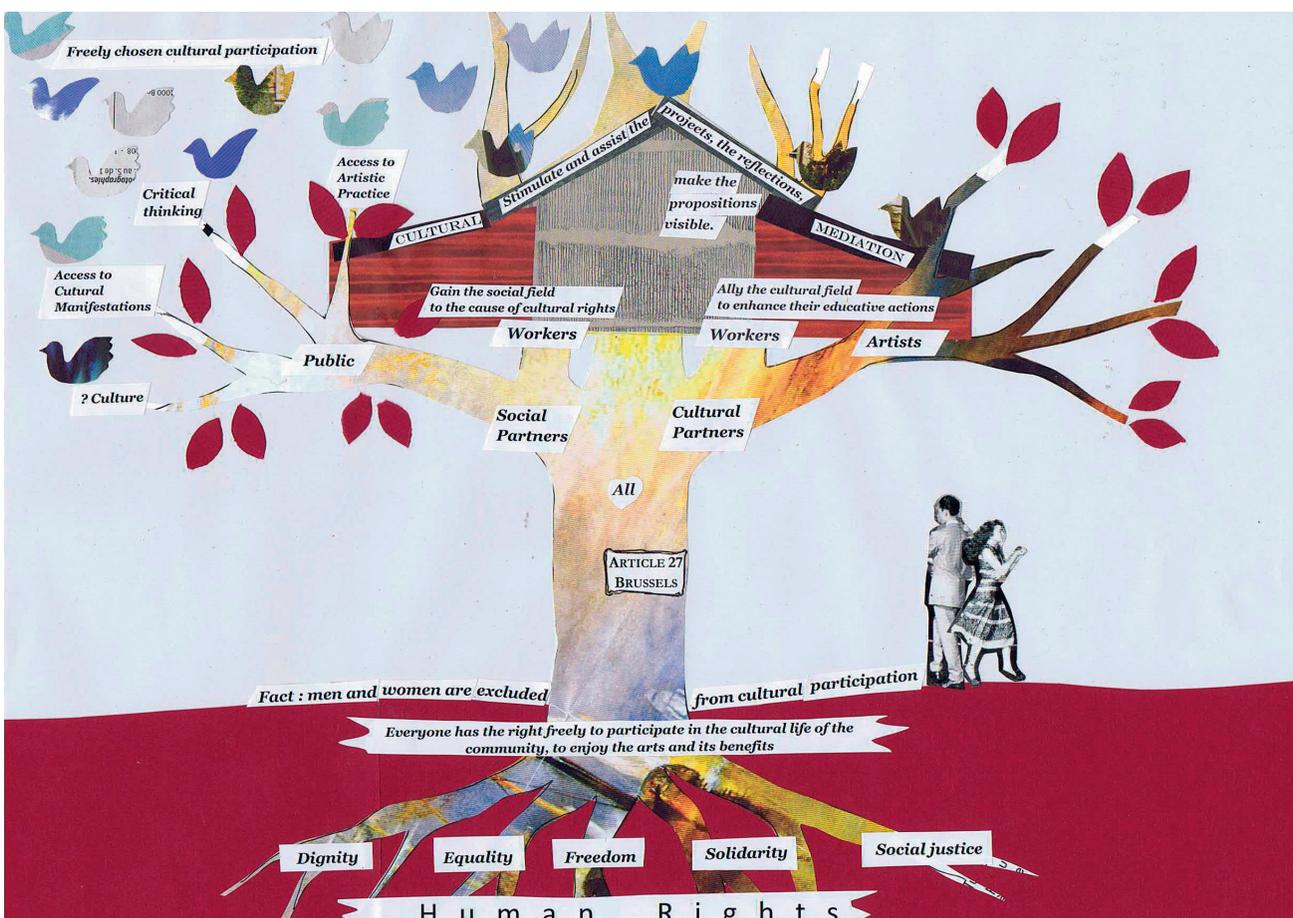
Vous pourrez alors choisir une activité parmi plus de 180 lieux culturels rien qu'en région bruxelloise où différents loisirs y sont proposés tels qu'un spectacle de théâtre, de danse, de cirque ou jeunes publics, une séance de cinéma, un concert, une exposition, une visite au musée ou autres découvertes du patrimoine.

Pour consulter l'agenda culturel et voir les différents partenaires de l'offre culturelle bruxelloise de l'asbl « Article 27 », ne manquez pas de visiter le lien internet suivant: <http://www.article27.be/bruxelles/>



«Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.»

Extrait de l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.





ESSEGHEM 2 EN TRAVAUX... QUELS TRAVAUX ?

DEPUIS PLUS DE 7 ANNÉES NOTRE ÉQUIPE SE MOBILISE POUR TROUVER LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES POUR QUE CETTE CAMPAGNE DE TRAVAUX, CIBLÉE SUR LA FAÇADE ARRIÈRE DE L'IMMEUBLE SE RÉALISE, ELLE DEVRAIT S'ACHEVER DANS UN AN. APRÈS CE PASSAGE OBLIGÉ DU CHANTIER, DE SUBSTANTIELLES AMÉLIORATIONS SERONT ENFIN RÉALISÉES, C'EST L'OBJECTIF POURSUIVI.

QUELS SONT LES AVANTAGES DONT, DANS QUELQUES MOIS, VOUS POURREZ BÉNÉFICIER ?

L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ :

Les travaux au bas de l'immeuble et en particulier sur les façades aux abouts (les pignons) permettront d'achever les **escaliers de secours** en leur conférant la sécurité requise.

Les travaux aux **locaux poubelle**, ainsi que la création d'un

nouvel espace de dépôt, permettront de prévenir et de contrôler les risques d'incendie. La disparition à terme des conteneurs à proximité des façades contribuera ainsi largement à la dissuasion d'actes malveillants tels que subis ces dernières années.

Le risque de voir un incendie qui se propagerait au départ des locaux poubelles est en passe d'être totalement contenu. En effet, la sécurisation des accès, le renforcement de la résistance au feu des parois des locaux, la mise en service d'un système d'extinction automatique, la surveillance renforcée, sont autant d'éléments essentiels qui permettront désormais de cataloguer votre immeuble comme sécurisé.

Le contrôle des risques de chutes fait également partie de l'amélioration de la sécurité, c'est ainsi que les **hauteurs des parties ouvrantes des fenêtres et gardes corps** ont été ramenées à de meilleures normes.

Tout en améliorant votre sécurité, nous avons également cherché à simplifier le rez de chaussée, pour qu'il soit moins facile à quiconque de s'y cacher et ou d'y déposer clandestinement des objets, c'est la raison d'être de ce

grand mur en brique rouge que vous avez vu s'ériger qui améliore considérablement **la visibilité et le contrôle social**.

L'AMÉLIORATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE

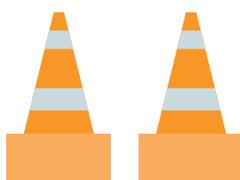
Isoler et encore isoler, de manière à consommer moins de chauffage et à légèrer à nos enfants une planète disposant encore de ressources vitales, tel est l'objectif global que chaque concepteur

s'efforce d'atteindre. Qu'avons-nous mis en œuvre pour que ceci soit possible ?

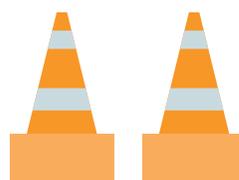
Quatre dispositions coordonnées visant à l'amélioration thermique de l'ensemble /

- ✓ **Le remplacement des châssis coulissants** dans les pièces de séjour par de nouvelles pièces plus performantes thermiquement et surtout plus maniables.
- ✓ **Le remplacement des anciennes fenêtres**, munies de simples vitrages par de nouvelles à double vitrage et haute performance thermique.
- ✓ Ensuite la mise en place d'un système **d'isolation des murs** par l'application d'une nouvelle enveloppe extérieure munie des matériaux Adhoc.
- ✓ Et enfin le renforcement de **l'isolation de la toiture**.

Ceci a également pour conséquence l'amélioration des **performances acoustiques** de la façade.



4





L'ATTENTION AUX GESTES QUOTIDIENS

Ce projet de nouvelle façade était pour nous l'occasion de réfléchir à la qualité de votre quotidien en pensant à ce qu'il était possible d'améliorer. Nous avons cherché à ce qu'il vous soit possible d'utiliser au mieux l'espace de la fenêtre en proposant :

- ✓ **L'agrandissement des terrasses** vous permettra désormais de profiter pleinement de cet espace, de s'y assoir, d'y poser une petite table
- ✓ Une conception permettant la manipulation aisée des parties ouvrantes des fenêtres sans qu'il soit nécessaire de déplacer les objets disposés aux alentours
- ✓ Une conception permettant d'éviter le risque de chute
- ✓ Un système de ventilation automatique disposé dans les châssis de manière à contrôler et éviter les risques de condensations
- ✓ **L'agrandissement conséquent des appuis de fenêtres**, ceci est particulièrement bienvenu dans les **cuisines** qui se trouvent ainsi agrandies de 50 cm de profondeur.



Avant.



Après.



LE CONTRÔLE DE QUALITÉ

Tout au long de l'élaboration du projet, nous avons scrupuleusement respecté les meilleures règles de qualité en sollicitant toutes les autorisations requises des différents services compétents :

Les Pompiers pour le contrôle de la sécurité, **l'Institut belge de l'Environnement** pour le contrôle des besoins de chauffage, **La Région Bruxelloise** pour le respect des normes et règlements divers, **l'IBEVE** pour le contrôle des risques d'amiante, **le CSS** pour le contrôle de risques sécurité chantier et enfin, notre tutelle, **la SLRB** pour la supervision tant qualitative que financière.

Nous remercions ces acteurs pour leurs soutiens, leurs conseils et leurs investissements dans ce projet.

LE CHANTIER

La bonne collaboration entre les habitants, les stewards de notre société de logement, et l'entrepreneur est essentielle dans la mise en œuvre du projet.

L'entrepreneur comprend bien les inconvénients qu'ont à supporter les résidents et tente, avec nous d'en minimiser l'importance.

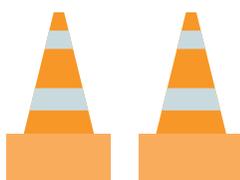
C'est ainsi, qu'en lieu et place des **échafaudages** traditionnels a été mis en place un système d'élévateur monte-charge qui permet, du fait de la sélectivité des zones de travail sur les façades, de :

- Restreindre les passages des corps de métier devant les fenêtres des occupants et d'ainsi diminuer le sentiment d'insécurité bien souvent ressenti par les locataires.
- Rester totalement accessibles à l'ensemble des façades durant les travaux permettant ainsi les possibilités de déménagements.

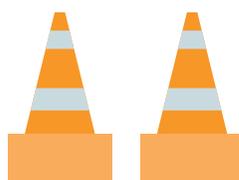
C'est l'esprit de collaboration qui, par **le dialogue constructif** permet d'aplanir les difficultés nous sollicitons et encourageons cette disposition en vous proposant les services des Stewards ainsi qu'un n° de téléphone disponible.



Merci pour votre attention, voici le N° de téléphone chantier :
0491 86 60 95



5





LES GRANDS CHANTIERS A GANSHOREN:

LA MODERNISATION DES ASCENSEURS 1 LE LIFTING DE L'IMMEUBLE VAN OVERBEKE 231-237.



LA MODERNISATION DES ASCENSEURS SUR LE SITE DE GANSHOREN.

Les A.R. du 9 mars 2003 et du 10 décembre 2012 relatifs à la sécurité des ascenseurs ont pour objectif d'accorder une attention toute particulière aux problèmes de sécurité pour les utilisateurs et des tiers (techniciens, contrôleurs).

Pour garantir cette sécurité, la réglementation impose une mise en conformité aux normes pour les ascenseurs existants.

Sur base des analyses de risques effectuées par une société de contrôle agréée, nous avons depuis 2002 entamé une série de travaux de modernisation sur 16 ascenseurs existants.

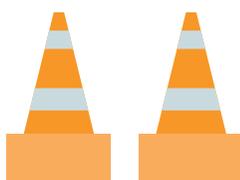
Actuellement, nous terminons le chantier de rénovation des 14 derniers ascenseurs dans les immeubles du 231-237, 243, 245, 247 Avenue Van Overbeke et du 34, 36 Avenue des Neuf Provinces. Ces travaux consistent dans certains de ces immeubles à remplacer les moteurs-treuil, les tableaux de commandes, les portes palières, les cabines, et même à percer les baies pour les étages qui n'étaient desservis que par un ascenseur afin de permettre l'arrêt à l'étage aux deux ascenseurs de l'immeuble.

Cette modernisation assurera la sécurité qui reste notre priorité essentielle, de nos ascenseurs.

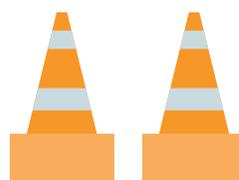
Elle assurera la fiabilité, l'accessibilité et le confort, en augmentant les performances des ascenseurs tout en diminuant la facture énergétique c'est-à-dire le coût des charges locatives imputées aux ascenseurs.

Ces travaux ont été laborieux, mais ces ascenseurs modernisés vous assureront des voyages sécurisés et confortables.

21.08.2018 13:46



6





ULTIME LIFTING SUR LE SITE DE GANSHOREN.

Le cycle de rénovation des tours du site de Ganshoren s'achèvera avec la rénovation du plus ancien immeuble du patrimoine, datant de 1959 et situé Avenue Van Overbeke 231 à 237.

Les travaux de rénovation porteront sur l'isolation et le bardage des façades, le remplacement des châssis, la rénovation des terrasses avec suppression des vides poubelles, et le placement d'un système de ventilation dans chaque appartement.

L'estimation pour toute la rénovation est de : 5 312 000 €. Le chantier durera 18 mois.

Même si ce n'est pas visible de l'extérieur, le chantier a débuté dans chaque appartement par des travaux d'électricité pour le futur système de ventilation. Les travaux extérieurs débiteront, cette année, après la mise en concurrence des entreprises en septembre, la désignation des soumissionnaires, et l'approbation

finale par la Société de Logements de la Région Bruxelloise.

Le bardage se fera par des éléments de terre cuite dont la couleur serait proche des briques actuelles afin de garder le même esprit architectural de l'immeuble.

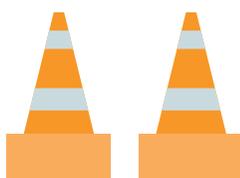
Les loggias terrasses seraient quant à elles revêtues d'un bardage en panneaux fibro ciment.

Les châssis avec double vitrage seront intégrés dans un ensemble de bardage en aluminium à coupure thermique recouvrant les colonnes colorées et les allèges ayant des couleurs différentes. Ce jeu de couleurs s'intégrera sobrement dans l'ensemble des tours déjà rénovées.

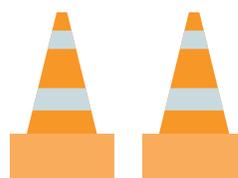
Ainsi se terminera le dernier lifting qui embellira et coloriera notre site de Ganshoren. Une réunion d'information sera organisée prochainement pour les locataires de l'immeuble.



Les travaux d'embellissement des abords se poursuivent...



7





*Besoin d'un avocat ?
Pensez à l'aide juridique !*

Vous pensez ne pas avoir les moyens suffisants pour payer les honoraires et frais d'un avocat ? Il existe une solution : l'aide juridique anciennement appelée pro deo. L'article 23 de la Constitution belge consacre le droit à l'aide juridique pour chacun mais qu'est-ce que l'aide juridique ? Il existe deux types d'aide juridique : l'aide juridique de première et de deuxième ligne.

AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE

Si vous désirez obtenir un premier conseil juridique, une information juridique ou une consultation juridique brève, vous pourrez bénéficier de l'aide juridique de première ligne. Celle-ci est **GRATUITE ET ACCESSIBLE À TOUS** sans condition de nationalité, de domicile ou de revenus.

Ce premier conseil peut être obtenu auprès d'un **AVOCAT** qui assure une permanence. Que vous soyez locataires de Jette ou de Ganshoren, voici différentes permanences situées à proximité de votre lieu de résidence auxquelles vous pouvez vous rendre :

- **JUSTICE DE PAIX DU CANTON DE JETTE**: Place Cardinal Mercier, 11 à 1090 JETTE, le mardi de 12h à 13h. Une liste pour vous inscrire est à votre disposition dès 11h.
- **KOEKELBERG**: Rue Herkoliers, 35, le jeudi de 17h à 19h.
- **LAEKEN**: Rue de Moorslede 56, les 1er, 3ème et 5ème mercredis du mois de 14h à 16h.
- **BERCHEM-SAINTE-AGATHE**: Rue des Alcyons 23 (local 22-2ème étage) les jeudis de 15h à 17h.

Pour un premier **CONSEIL PAR TÉLÉPHONE**, vous pouvez contacter le Tél-Barreau au 02/511.54.83, du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Vous pouvez également vous adresser à des **ASSOCIATIONS OU ORGANISATIONS D'AIDE JURIDIQUE** qui disposent d'un service de consultations telles que :

- **L'ESPACE SOCIAL TÉLÉ SERVICE** situé Boulevard de l'Abattoir, 28 à 1000 Bruxelles - 02/548.98.00 - juridique@tele-service.be - Permanence téléphonique tous les matins de 9h00 à 12h30, sauf le mercredi. Consultations sur rendez-vous de 9h00 à 13h et de 13h30 à 17h.
- **L'ATELIER DES DROITS SOCIAUX** situé Rue de la Porte Rouge 4 à 1000 Bruxelles - 02/512.71.57 et 02/512.02.90 - secretariat@atelierdroitssociaux.be - www.atelierdroitssociaux.be - accessible du lundi au vendredi de 9h à 16h.

A GANSHOREN, UNE CONSULTATION JURIDIQUE GRATUITE EST ORGANISÉE PAR LE CPAS (AV. DE LA RÉFORME, 63 – 1083 BXL - 02/422.57.57) ; ELLE EST ASSURÉE PAR UN AVOCAT DU BARREAU DE BRUXELLES CHAQUE LUNDI DU MOIS (SAUF LE 5ÈME) DE 18H À 19H.

A JETTE, UNE PERMANENCE JURIDIQUE EST OUVERTE AU PUBLIC DANS LES LOCAUX DU CPAS (RUE DE L'ÉGLISE ST PIERRE, 47 – 1090 BXL - 02.422.46.11), UN MERCREDI SUR DEUX, DE 17H À 19H.

AIDE JURIDIQUE DE DEUXIÈME LIGNE

L'aide juridique de deuxième ligne vous permet de bénéficier de l'assistance d'un avocat dans le cadre de toutes démarches qui nécessitent la présence d'un avocat à vos côtés (avis juridique, démarches, procédures judiciaires ou non, médiation, etc.). Vous n'avez cependant droit à l'aide juridique de deuxième ligne que si vous remplissez deux conditions : votre demande ne doit pas être manifestement mal fondée et votre situation financière (à prouver au moyen de pièces justificatives), doit correspondre aux conditions fixées par la loi et reprises ci-dessous :

→ PERSONNE ISOLÉE

- Gratuité TOTALE : si revenus mensuels nets en dessous de 994€
- Gratuité PARTIELLE : si revenus mensuels nets entre 994€ et 1.276€

→ PERSONNE AVEC PERSONNE À CHARGE OU COHABITANTE

- Gratuité TOTALE : si revenus mensuels nets du ménage en dessous de 1.276€
- Gratuité PARTIELLE : si revenus mensuels nets entre 1.276€ et 1.556€

Pour obtenir cette assistance juridique de deuxième ligne, vous pouvez vous adresser soit à :

- L'une des permanences d'aide juridique de première ligne qui vous dirigera, si votre problème nécessite l'assistance d'un avocat, vers le Bureau d'Aide juridique.
- Au Bureau d'aide juridique (B.A.J.) situé rue de la Régence, 63 (1er étage) à 1000 Bruxelles - 02/508.66.57 - 02/519.85.59 - info@bajbxl.be - Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 10h et lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 15h.
- L'avocat de votre choix (si celui-ci accepte de participer à l'aide juridique)





ECO CONSEIL - MA MAISON AU QUOTIDIEN.

QU'ELLES PROVIENNENT DE NOS MEUBLES, DE PEINTURES, DE COLLES OU ENCORE DE PRODUITS D'ENTRETIEN, NOUS SOMMES EXPOSÉS CHEZ NOUS À DE TRÈS NOMBREUSES SUBSTANCES CHIMIQUES. QUELQUES BONNES HABITUDES PEUVENT NOUS AIDER À ASSAINIR NOTRE AIR INTÉRIEUR.

AÉREZ

Cuisiner, entretenir, se chauffer et tout simplement respirer : tout cela contribue à produire des émanations polluantes dans l'air ou simplement de la vapeur d'eau qui, en s'accumulant, peut créer des problèmes d'humidité dans votre logement. Si celui-ci n'est équipé d'aucun système de ventilation, ouvrez grand la fenêtre chaque jour dans chaque pièce pendant suffisamment longtemps pour renouveler l'air.

ÉVITEZ LES MOISSURES

Aérez régulièrement vos salles de bain ou de douche pour éviter des dépôts de moisissures sur les murs, qui peuvent se nicher aussi dans d'autres pièces qui accumulent de la condensation. Si des moisissures surviennent néanmoins, nettoyez-les au plus vite avec un peu de vinaigre, puis aérez.

CHOISISSEZ DES PLANTES PURIFIANTES

Pour une décoration utile, choisissez des plantes d'intérieur purifiantes de l'air : le ficus neutralise le formaldéhyde (substance cancérigène présente dans les colles et vernis des bois agglomérés, peintures, cosmétiques, produits ménagers, moquettes, etc.); l'azalée neutralise l'ammoniac qui émane de produits de nettoyage; le chrysanthème absorbe les odeurs de trichloréthylène de pièces fraîchement repeintes, etc. Par contre, soyez attentifs : par ingestion et/ou au toucher, certaines fleurs ou plantes d'intérieur sont toxiques, comme le poinsettia, le clivia, mais aussi le houx, le muguet, le sorbier, etc. Soyez donc prudents : lavez-vous les mains après chaque manipulation. Pour en savoir plus : Centre Anti-poisons, 02 264 96 36 ou 070 245 245 (urgences), www.poissoncentre.be

RANGÉZ VOS PRODUITS CHIMIQUES

Refermez bien les flacons et bouteilles contenant des produits chimiques et stockez-les dans un local aéré, éloigné des pièces de séjour.

UTILISER DES INSECTICIDES NATURELS

Utilisez des insecticides naturels contre les insectes, il existe une panoplie de produits chimiques aussi toxiques les uns que les autres. Préférez d'autres procédés :

- pour les moustiques ou mouches, choisissez la moustiquaire et la tapette;
- pour les moustiques utilisez de l'essence de citronnelle;
- pour les mouches le soir, éteignez tout dans la chambre à coucher, ouvrez la porte et allumez dans le couloir. Elles seront attirées par la lumière;
- pour les fourmis, placez de la lavande ou de la marjolaine sur la piste qu'elles suivent pour pénétrer dans votre maison. L'eau savonneuse est également très efficace;
- pour les blattes et les cafards, placez par terre de petites boîtes en carton contenant de la glu (au moins 24h);
- pour les mites, nettoyez vos vêtements sensibles et les armoires où vous les rangez (surtout au mois d'août, période d'éclosion des œufs) et utilisez des plantes odorantes que les mites fuient: la lavande, le romarin, le bois de cèdre ou une orange piquée de clous de girofle;
- pour une bonne nuit sans moustiques : accrochez une moustiquaire au-dessus de votre lit ou aux fenêtres.

BON À SAVOIR

Durant notre vie, nous sommes exposés à près de 70.000 substances chimiques dont plusieurs sont dangereuses.





HORAIRES ET PERMANENCES

À PARTIR DU 1ER JUILLET 2018.

DÉPARTEMENT	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL					
GANSHOREN - Avenue de Rusatira 6	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	-
	13h30 - 16h00	13h00 - 16h00	13h30 - 16h00	13h30 - 16h00	-
JETTE - Rue Jules Lahaye 282	8h30 - 11h45	13h30 - 16h00	13h30 - 16h00	8h30 - 10h00	-
CANDIDATS LOCATAIRES & LOCATAIRES					
GANSHOREN & JETTE - Avenue de Rusatira 6	-	13h00 - 15h30-		9h00 - 12h00	-
SERVICE SOCIAL					
LOCATAIRES GANSHOREN - Avenue de Rusatira 6	-	13h00 - 15h30	-	9h00 - 12h00	-
LOCATAIRES JETTE - Rue Saint-Vincent de Paul 2a	-	13u00 - 15u30	-	9h00 - 12h00	-
SERVICE CONTENTIEUX					
LOCATAIRES GANSHOREN - Avenue de Rusatira 6	-	13h00 - 15h30	-	9h00 - 12h00	-
LOCATAIRES JETTE - Rue Jules Lahaye 282	-	13h30 - 16h00	-	-	-
LOCATAIRES JETTE - Avenue de Rusatira 6	-	-	-	9h00 - 12h00	-
COMPTABILITÉ					
GANSHOREN/JETTE - Avenue de Rusatira 6	-	13h00 - 15h30	-	9h00 - 12h00	-



Téléphone : 02/426 23 94
N° de garde : 0496/20 39 39
Adresse: Avenue de Rusatira 6



Téléphone : 02/478 38 35
N° de garde : 0496/20 31 69
Adresse : Rue Jules Lahaye 282
Service Social : Rue Saint-Vincent de Paul 2A
Téléphone : 02/445 53 90-91-92

Les numéros de téléphone de garde sont mis à votre disposition uniquement en cas d'urgence, c'est-à-dire en cas de problème technique grave comme panne d'ascenseur, de chauffage, etc., et en dehors des heures de bureau. La tâche du surveillant de garde ne concerne pas le règlement des problèmes privatifs.



*Nouveau
à Jette!*

Nous vous informons que l'accueil situé sur le site de JETTE (Rue Jules Lahaye 282) est pourvu d'un BANCONTACT depuis ce 1er août 2018.

Vous pouvez donc vous présenter durant les heures d'ouverture de l'accueil pour y effectuer **tous vos paiements** (loyer, clés et badges, facture technique, charges). Il n'y a pas de montant minimum pour pouvoir effectuer une transaction et aucun frais ne vous sera compté.

Pour mémoire, les locataires de GANSHOREN bénéficient de ce même service sur le site de GANSHOREN (Avenue de Rusatira, 6). Le BANCONTACT est également accessible durant les heures d'ouverture de l'accueil accessible du lundi au mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h, et le jeudi de 13h30 à 16h.